Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Sambre Enjeu « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion »

Proposition de compte rendu de la Commission Thématique du 14 Octobre 2009

Etaient présents :

Président de l'enjeu « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion » : Monsieur DELTOUR en qualité de vice-président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SIAECEA) et Maire de Floursies

Représentants de la structure porteuse du SAGE

Nom, Fonction	Organisme	
Mademoiselle Emilie LUNAUD - Chargée	Syndicat Mixte du Parc naturel	
de Mission Eau	régional de l'Avesnois (SMPNRA)	
Mademoiselle Coralie PETIT - Assistante	SMPNRA	
d'étude Eau		
Madame Sylvie DELHAYE - Responsable	SMPNRA	
administratif de la mission « Eau »		
Mademoiselle Juliette CAPPEL - Chargée	SMPNRA	
de Mission Aménagement du territoire,		
urbanisme		

Membres de la commission thématique

Nom, Fonction	Organisme	
Madame BERA – Chargée de	Agglomération Maubeuge Val de Sambre	
Mission		
Madame BERIOU - Présidente	Association UFC que choisir	
Monsieur BILLY	DDAF	
Monsieur BOURGUELLE -	Association Environnement Sambre	
Président	Avesnois	
Monsieur COQUART - Maire	Mairie de Ribeauville	
Monsieur CARON	DREAL	
Monsieur DE GEEST - Chef de	Direction Départementale de	
Projet PPRN	l'Equipement du Nord (DDE)	
Monsieur DEJARDIN – Conseiller	Mairie de la Groise	
Municipal		

Nom, Fonction	Organisme	
Monsieur DUVIVIER – Conseiller	Mairie de Semousies	
Municipal		
Monsieur GALLET – Chargé de	Conservatoire des sites Naturels du	
Mission	Nord/Pas de Calais	
Monsieur GLACET – Conseiller	Chambre d'Agriculture du Nord	
environnement et Agriculture		
Monsieur HENNEQUART – Maire	Mairie de Mazinghien	
Monsieur HENIQUE	DREAL	
Monsieur KLEINPRINTZ –	Fédération du Nord pour la Pêche et la	
Technicien	Protection des Milieux Aquatiques	
Monsieur LEFEBVRE – Chargé de	Agence de l'eau Artois Picardie	
Mission		
Monsieur LEGRAND Office National de l'Eau et des M		
	Aquatiques (ONEMA) - Service	
	Départemental 59	
Monsieur LE ROUZIC – Conseiller	- Conseiller Mairie de Solrinnes	
Municipal		
Monsieur MARECHAL – Adjoint	Mairie de le Nouvion en Thiérache	
au Maire		
Monsieur MARTIN	DDAF 59 - SPE	
Monsieur MATHURIN DOLLO -	Syndicat Intercommunal pour	
	l'Aménagement et l'Entretien des Cours	
	d'Eau de l'Avesnois (SIAECEA)	
Monsieur QUINZIN – Adjoint au	Mairie de Maroilles	
Maire		
Mademoiselle RODET	ADARTH	
Monsieur SCHUERMANS	Parc Départemental du Val Joly	
Monsieur VIN – Maire Mairie de Flaumont Waudrechies		

Etaient excusés :

Nom, Fonction	Organisme	
Madame AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie	
Monsieur BARAS – Vice-Président de la CLE	Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 59)	
Monsieur BONNEAU	Agence de l'eau Artois Picardie	
Monsieur BRUNELET	ASAD de Landrecies	
Monsieur DANLOUX	Fédération Nord Nature	
Monsieur GEORGE	Associations syndicales autorisées de drainage	
Monsieur GILLET	Mairie de Sars Poteries	
Monsieur JOURDAN	Agence de l'Eau Artois Picardie	
Monsieur LECOLIER – Maire	Mairie de la Groise	
Monsieur LEROUX	Direction Départementale de l'Equipement du Nord (DDE)	
Monsieur MAROUSE	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) - Service Départemental 59	
Monsieur MARTIN Direction Départementale l'Agriculture et de la Forêt du 1 (DDAF)		
Monsieur MONARD – Conseillère Municipale	Mairie de Rejet de Beaulieu	
Monsieur PARMENTIER – Conseiller Général	Conseil Général du Nord	

Monsieur ROCHE – Maire	Mairie de Rousies		
Madame SULECK - Vice-présidente de la CLE	Agglomération Maubeuge du Val de Sambre		

Enjeu « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion » Sommaire

Contexte (source Etat des lieux et Diagnostic du SAGE Sambre - validé en avril et novembre 2007) page 3

Objectifs A: Prévenir et communiquer le risque Inondation page

Objectif B : Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés page

Objectif C: Maîtriser le ruissellement et l'érosion page

Contexte...

(Source : Etat des lieux et Diagnostic - SAGE Sambre - validé en C.L.E le 24/11/07)

• Les crues : un phénomène naturel...

Les crues des cours d'eau du bassin versant de la Sambre, qui se produisent majoritairement en période hivernale et se traduisent par le débordement des cours d'eau dans leur lit majeur, sont un phénomène d'origine naturelle. Elles sont dues au climat et au contexte géologique et pédologique peu perméable du bassin versant.

De plus, la pente de la Sambre est nettement inférieure à celle de ses nombreux affluents. Elle ne peut donc évacuer assez rapidement l'eau qu'ils apportent, ce qui provoque un phénomène d'engorgement et de débordement à la confluence de la Sambre canalisée et de ses affluents. 6000 ha du bassin versant de la Sambre, situés dans le lit majeur des principaux cours d'eau et de leurs affluents (Sambre, Solre, Helpe majeure, Helpe mineure), sont classés en zone inondable.

• ...Pas si néfaste...

Les crues sont extrêmement bénéfiques aux milieux aquatiques. En inondant les zones humides du lit majeur pendant plusieurs jours, elles favorisent leur richesse et leur diversité biologiques et augmentent leur capacité auto-épuratoire. Les crues sont indispensables à la reproduction de plusieurs espèces piscicoles, comme le Brochet. De plus, elles ont un effet « chasse d'eau » qui permet d'évacuer en partie les sédiments qui se sont accumulés. Elles limitent ainsi le colmatage des frayères et l'envasement des cours d'eau.

• ... Sauf dans les zones urbanisées :

Par contre, les inondations, lorsqu'elles touchent des zones urbanisées ou agricoles, entraînent des dégâts matériels importants, mettent en péril la sécurité des personnes et les activités économiques (industrie, agriculture).

Cette menace est d'autant plus importante sur le bassin versant de la Sambre, que sa tradition industrielle s'est accompagnée aux 19ème et 20ème siècles d'une urbanisation importante du lit majeur, principalement en vallées de la Sambre, de la Solre aval et de l'Helpe mineure amont. Ainsi, la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques d'inondation est forte sur ce territoire, surtout dans le lit majeur des cours d'eau. 10% de la zone inondable est urbanisée, ce taux atteint même 33% dans la vallée de la Solre. Les communes les plus touchées sont Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Cousolre, Etreux, Fourmies, Wignehies et le Nouvion-en-Thiérache.

• Un bassin versant peu sujet à l'érosion des sols mais présentant un risque élevé :

La majorité du territoire connaît des problèmes de ruissellement. Il suffirait sur ces zones d'une modification d'affectation des sols pour que l'érosion se manifeste. L'Avesnois est donc un territoire où potentiellement l'érosion pourrait apparaître. On parle de territoire à risque.

Sur l'ensemble du territoire, le risque d'érosion n'est pas à minimiser car l'évolution récente de l'agriculture augmente ce risque : tendance globale à l'augmentation de la taille des parcelles, diminution des pairies et disparition des éléments tampons (haies, fossés, mares...).

Il a également été mis en évidence que la mauvaise gestion des ruissellements urbains (augmentation des zones imperméabilisées, disparition des fossés le long des routes, talus et fossés non enherbés ou busés le long des routes) pouvaient aggraver les phénomènes d'érosion agricole en dirigeant les ruissellements agricoles et urbains directement dans les cours d'eau, provoquer une augmentation des vitesses d'écoulement et entraîner les matières en suspension vers les cours d'eau ou les centres-bourgs.



Encore des choses à découvrir !

Les tableaux présentés dans les pages suivantes rassemblent toutes les actions identifiées par les groupes d'experts. Parmi ces actions, seules celles écrites en noires ont pu être discutées lors de la commission thématique.



Une production riche des groupes de travail!

Les actions qui ont trait à la gestion des eaux pluviales ont été traitées lors de la commission thématique « Reconquête de la qualité de l'eau ». C'est pourquoi vous ne retrouverez pas ici d'actions sur ce thème.



Une belle mise en page ?

Les illustrations utilisées dans ce compte-rendu sont issues du livret de découverte élaboré dans le cadre de la commission thématique « Communication&Sensibilisation » du SAGE Sambre. Ce livret a vocation à guider vos pas sur le circuit d'interprétation du bassin versant d'Obrechies... A découvrir d'urgence!



Quelle est votre contribution sur ce document ?

- 🔈 Pour chaque action et mesure identifiées par le groupe d'experts, voyez-vous des freins à la mise en œuvre ? Comment les résoudre ?
- Souhaitez-vous proposer des objectifs de résultat et des priorités pour la mise en œuvre ?
- Merci de prendre en compte le critère d'applicabilité de vos propositions

Maintenant...
A vos crayons!

Enjeu « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion »

A. Prévenir et communiquer le risque inondation

Constat: L'inondation est un risque naturel majeur sur le bassin versant de la Sambre. Les faibles pentes des cours d'eau conjuguées aux fortes pluies qui caractérisent notre territoire, entrainent une montée des eaux rapides. Des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (= PPRI) permettent de réglementer l'occupation du sol en prenant en compte le risque inondation. L'Etat par le Service de Prévision des Crues gère une mission de surveillance et de prévision sur la Sambre, les 2 Helpes et la Solre. Il est cependant de la responsabilité des communes d'informer la population, d'organiser les situations de crise et de prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme ou à défaut lors de la délivrance du permis de construire.

	A. Prévenir et communiquer le risque inondation		
N°	Actions identifiées par le groupe expert	Proposition de la Commission Thématique	Quel objectif de résultat (combien – quand) ? Priorisation (en priorité sur) ?
1	Quand il existe, le P.P.R.I est un des outils		
	permettant de réglementer l'usage des sols et		
	notamment de limiter l'urbanisation dans les		
	zones les plus sensibles au risque inondation.		
2	Les collectivités et leurs groupements élaborent		→ Réalisation du Porter à connaissance Inondation d'ici
	en collaboration avec le SAGE Sambre et les		2012
	acteurs locaux, un Porter à Connaissance des		
	risques inondation et érosion sur l'ensemble du		→ Porter à connaissance sur le ruissellement : en fonction
	bassin versant Sambre afin d'améliorer la		des données dont on dispose.
	connaissance de ces risques et leur prise en		
	compte, en particulier sur les secteurs non		En priorité sur les communes non couvertes par un PPRI
	couvert par un P.P.R.I.		
	Ce document sera pris en compte lors de		
	l'élaboration des documents d'urbanisme et lors		
	de la délivrance des permis de construire.		
3	Les communes ou les intercommunalités du		
	bassin versant Sambre, en collaboration avec le		
	SAGE Sambre, s'organisent pour conserver la		
	mémoire des événements naturels survenus sur		
	son territoire (inondation, coulées de boues,		
	remontées de nappe) afin de pouvoir		
	sensibiliser la population (information dans le		
	bulletin municipal, marquage visuel des		
	inondations).		5 : "/ I I I DED!/ DED!/
4			En priorité dans les communes ayant un PPRI (ou PERI)
		rédaction et la mise en œuvre des PCS et DICRIM, à	deja approuve.
		travers un accompagnement dans la connaissance et la	
		méthodologie, en collaboration avec l'Etat.	Elaboration et mise en place dans les deux ans après
	place un Plan Communale de Sauvegarde		approbation du PPRI
	(PCS) à l'échelle intercommunale, en particulier		
	pour les petites communes pour favoriser la		
	mutualisation des moyens et l'organisation du		

_	T	
	risque inondation à l'échelle d'un sous-bassin	
1	versant.	
1	Elles élaborent également un Dossier	
	d'Information Communal sur les Risques	
	Majeurs (DICRIM).	
5	Les documents d'urbanisme, ainsi que lors de la	
	délivrance du permis de construire, doivent	
	contenir des prescriptions pour adapter les	
	maisons situées en zone inondable :	
	surélévation des prises électriques,	
	aménagement d'un étage Les propriétaires	
	des maisons déjà construites en zone inondable	
	devront être invités à suivre aussi ces	
	prescriptions qui concerneront d'éventuelles	
	extensions. Ces prescriptions seront diffusées	
	par les collectivités, en collaboration avec la	
	commission Communication&Sensibilisation du	
	SAGE Sambre*, à l'aide notamment du DICRIM,	
	l' IAL - information acquéreurs et locataires,	
	des plaquettes d'information, la presse locale, le	
	bulletin municipal ou tout autre moyen adapté	
6	Dans le cadre du SAGE et en collaboration avec	
•	les collectivités et leurs groupements,	
	notamment chargés de l'élaboration de la partie	
	du zonage d'assainissement qui concerne les	
	eaux pluviales, mener une étude caractérisant la	
	contribution du ruissellement aux phénomènes	
	d'inondation en complément du zonage établi	
	dans le cadre des PPRI afin de connaître la	
	contribution du ruissellement aux phénomènes	
	d'inondation et de pouvoir ainsi les prendre en	
	compte.	
7	Le SAGE Sambre aide les collectivités et les	
	acteurs impliqués dans la prévision des crues	
	(service de l'Etat, syndicats) à renforcer la	
	transmission d'information à l'échelle des	
	bassins versants des cours d'eau, afin de mettre	
	en place une meilleure coordination des acteurs	
	et une meilleure anticipation des crues. Une	
	convention de partenariat technique et	
	d'échange de données pourra être établie entre	
	les différents acteurs.	

	Davis Halianas las pallantistidas la comica de		
	Deux Helpes: les collectivités, le service de		
	prévision des crues de la DREAL, les services le		
	syndicat intercommunal des deux Helpes, les		
	syndicats chargés de la gestion du barrage du		
	Val Joly, et le service VOYER de la Région		
	Wallonne, pour prendre en compte le système		
	de prévisions des crues du syndicat des 2		
	Helpes installé en Amont du barrage du Val		
	Joly.		
	Sur la Sambre, cette démarche pourra		
	concerner les services wallons, les Voies		
	Navigables de France, le service de prévision		
	des crues et les collectivités.		
8	Le SAGE Sambre en collaboration avec les		
•	collectivités et leurs groupements compétents,		
	et les services de l'Etat, étudie la pertinence de		
	la mise en place d'un système d'alerte au		
	niveau des têtes de bassin non couvertes par le		
	service de prévision des crues de la DREAL afin		
	d'améliorer la prévision du risque inondation		
9		Echelle cohérente nour anticiper le risque et faire circuler	En priorité sur les secteurs non couverts par le Service de
7		l'information. L'important est la connaissance du risque au	
	mettre en place un système de surveillance et	niveau des communes en amont, avec transposition en	T TOVISION GCS GLGS GC IG DIVEAL.
	de communication aux citoyens sur le territoire	aval, en collaboration avec les acteurs locaux qui ont déjà	
	tel qu'il en existe par rapport à la qualité de l'air	mis en place ce dispositif.	
-		Encourager les intercommunalités à s'organiser face au	
10			
	leurs groupements sollicitent la Préfecture afin	risque inondation à l'échelle d'un sous bassin versant.	
	qu'elle élargisse les destinataires des messages		
	d'alerte aux syndicats inter communaux, et aux		
	communes identifiées à risques (notamment		
	celles situées aux confluences de la Sambre et		
<u> </u>	de ses principaux affluents)		
11			
	prévision des crues de la DREAL et les		
	gestionnaires du barrage du Val Joly étudient		
	les modalités de gestion de l'ouvrage, afin de		
	renforcer son rôle d'écrêteur des crues		
	moyennes,et de concilier cette fonction avec la		
	préservation des milieux aquatiques notamment		
	sur l'aval de l'Helpe majeur, et lors de l'étiage		
	(sédimentation importante dans la retenue).		
	Cette gestion doit aussi prendre en compte les		
1	différents usages tels que les loisirs.		

<u>Votre contribution :</u> Pour chacune de vos remarques, merci de faire référence au numéro de l'action a. Si vous identifiez un frein pour la mise en œuvre, comment le résoudre ?
b. Souhaitez-vous préciser un objectif de résultat ?
c. Souhaitez-vous préciser des éléments afin de rendre prioritaire la mise en œuvre d'actions sur certaines zones ? Exemples de critères de priorisation : bassin d'alimentation de captage ¹ , zone de vulnérabilité des eaux souterraines (zones d'affleurement de la nappe souterraine) proximité d'un cours d'eau, taux de raccordement déjà existant, ou suggestions d'autres critères :

8

B. Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés

Constat: Les fortes pluies ruissellent vers les cours d'eau, dont les pentes sont très faibles. L'eau s'évacue donc lentement vers les affluents majeurs et les confluences sont fréquemment inondées. Ce phénomène est aggravé par l'imperméabilisation qui augmente le ruissellement et donc l'arrivée d'eau vers les rivières. Le risque combine la probabilité d'avoir une inondation avec l'importance des dégâts que cela peut engendrer. Ce risque est d'autant plus fort quand des constructions sont présentes en lit majeur et tout particulièrement à la confluence des cours d'eau ou sur les zones naturelles d'expansion des crues qui sont les secteurs où les cours d'eau débordent naturellement.

	B. Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés			
N°	Actions identifiées par le groupe expert	Proposition de la Commission Thématique	Quel objectif de résultat (combien – quand) ? Priorisation (en priorité sur) ?	
1	La CLE en collaboration avec les collectivités recensent les terrains communaux situés en lit majeur et sur les zones sensibles à l'érosion afin de prescrire éventuellement des modes d'utilisation du sol permettant de prévenir les inondations, de limiter l'imperméabilisation sur ces secteurs, de diminuer les risques d'érosion ou de ne pas aggraver les dégâts potentiels (L.211-13 du code de l'environnement)		Driveriantian	
2	secteurs à enjeux qui subissent encore des inondations afin de créer des zones d'expansion de	Diminuer l'impact des inondations sur les communes en aval. Les zones d'expansion de crues à l'amont ne doivent pas	2 : Zones d'expansion de crues artificielles 3 : Disposotifs d'écrêtement de crues	
3	Les collectivités et leurs groupements compétents en collaboration avec la C.L.E étudient la requalification des friches industrielles en zone d'expansion de crues (si économiquement supportable)			

<u>Votre contribution :</u> Pour chacune de vos remarques, merci de faire référence au numéro de l'action a. Si vous identifiez un frein pour la mise en œuvre, comment le résoudre ?		
a. Si vous identifiez un frem pour la mise en œuvie, comment le resoudre ?		
b. Souhaitez-vous préciser un objectif de résultat ?		
c. Souhaitez-vous préciser des éléments afin de rendre prioritaire la mise en œuvre d'actions sur certaines zones ?		
Exemples de critères de priorisation : bassin d'alimentation de captage, zone de vulnérabilité des eaux souterraines (zones d'affleurement de la nappe souterraine		
proximité d'un cours d'eau, taux de raccordement déjà existant, ou suggestions d'autres critères :		

C. Maîtriser le ruissellement et l'érosion

Constat: La nature des sols du basin versant de la Sambre est majoritairement imperméable et ne favorisent donc pas l'infiltration des eaux. De plus, l'occupation du sol peut favoriser ou aggraver les phénomènes d'érosion et d'inondation.

	C. Maîtriser le ruissellement et l'érosion			
N°	Actions identifiées par le groupe expert	Proposition de la Commission Thématique	Quel objectif de résultat (combien – quand) ? Priorisation (en priorité sur) ?	
1	documents d'urbanisme si elles en ont, les haies, talus, fossés, bandes enherbées afin d'assurer en premier lieu la protection des entités naturelles, notamment celles qui sont déjà existantes, et qui limitent le ruissellement et l'érosion. Un comité regroupant les	Proposition 1b: Accompagnement des communes pour le classement des entités naturelles qui jouent un rôle dans la lutte	d'Urbanisme En priorité lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Ce classement doit être abordé dans 100 % des cas.	
2	La structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE anime un programme d'aménagements des dispositifs permettant de diminuer le phénomène d'érosion auprès des collectivités et exploitants agricoles à l'échelle des sous bassins versants concernés.			
3	Rétablir les fossés et les décôtements le long des voieries	Rétablir les fossés et les décôtements le long des voieries de façon à ce qu'ils puissent contenir l'équivalent d'une pluie de fréquence de retour 20 ans, pour permettre de limiter le ruissellement que favorisent les zones imperméabilisées. Le but est de retarder l'écoulement des eaux. Rattacher à cette mesure à la notion de corridor biologique. Concilier le rôle des fossés dans la lutte contre les inondations et l'aspect paysager.		

-	Loro do réaménagemente fenciere	
4	Lors de réaménagements fonciers	
	préserver les dispositifs végétaux (chenaux enherbées, diquettes	
	végétalisées, bandes enherbées, haies	
	bocagères sur talus de ceinture,	
	boisement, haies à plat) d'intérêts	
	dans la lutte contre l'érosion à l'échelle	
	communale. Mettre en place les	
	dispositifs végétaux détruits et	
	nécessaires dans le cadre du	
	programme de travaux connexes	
5	La CLE anime auprès des collectivités	
	situées dans les zones sensibles à	
	l'érosion (cf. cartographie établie dans le	
	SDAGE) l'élaboration d'un diagnostic	
	afin d'identifier et mettre en œuvre un	
	programme d'action pour diminuer les	
	ruissellements et les risques d'érosion	
	> identifier un obj de résultat car mesure	
	sur volontariat	
	Elles identifient clairement les axes de	
	ruissellement et prescrivent des modes	
	d'utilisation des sols compatibles avec la	
	gestion du risque et contribuant, si	
	possible, à diminuer les phénomènes	
	d'érosion (restriction des constructions,	
	de l'imperméabilisation etc)	
6	Les fossés enherbés sont à mettre en	
	oeuvre systèmatiquement en aval des	
	drainages à des fins d'épuration et de	
	tamponnement dans l'évacuation des	
	eaux	
フ	Sur les bassins sensibles à l'érosion (cf.	
	cartographie du SDAGE) maintenir les	
	prairies en herbe	
8	Conseiller aux exploitants de s'inscrire à	
	une ASAD	

9	La CLE, en collaboration avec les				
	collectivités et leurs groupements				
	compétents, met en place une animation				
	territoriale afin de sensibiliser et former				
	au rôle joué par les différents dispositifs				
	végétaux dans la lutte contre l'érosion et				
	la diminution du ruissellement, et afin de				
	communiquer sur les retours				
	d'expériences en matière de lutte contre				
	l'érosion et des gestion des eaux de				
	ruissellement (site pilote de Sepmeries)				
	raises in the priority as septiments)				
U	otre contribution . Dour chaquing de vos re	manayas, manai da faina náfánanaa ay nymána da Pastian			
<u>Votre contribution :</u> Pour chacune de vos remarques, merci de faire référence au numéro de l'action					
a. Si vous identifiez un frein pour la mise en œuvre, comment le résoudre ?					

b. Souhaitez-vous préciser un objectif de résultat ?

13

c. Souhaitez-vous préciser des éléments afin de rendre prioritaire la mise en œuvre d'actions sur certaines zones ?
Exemples de critères de priorisation : bassin d'alimentation de captage, zone de vulnérabilité des eaux souterraines (zones d'affleurement de la nappe souterraine),
proximité d'un cours d'eau, taux de raccordement déjà existant, ou suggestions d'autres critères :